

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2023

Date de convocation du Conseil : 28 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 10 mai 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, M. THERRAS, Mme BATISTA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Conseillers

Excusés : Mme ZARTARIAN (procuration à M. AMOROS), M. DJORKAEFF (procuration à Mme MOULIN), Mme CLAMARON (procuration à M. ALLOIN), Mme PERRIN (procuration à M. MERCADER), M. RABEHI (procuration à Mme NABETH), Mme COCCO (procuration à M. SCHROLL), M. VIZADES (procuration à M. MANSERI), Mme DELEUZE (procuration à Mme PENARD), Mme ASTIER (M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (Mme BOYADJIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. PASQUIER, M. ABRIAL

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====
**Objet : Budget principal de la Commune – Affectation du résultat de l'exercice 2022 –
Report des excédents**

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 24 avril 2024,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire de 4 077 727,71 €,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat cumulé d'investissement (hors reports) excédentaire de 2 192 880,18 €,

CONSIDERANT les restes à réaliser à reporter sur 2023 pour un montant de 690 291,90 € en dépenses et 808 750,00 € en recettes, soit un impact positif de 118 458,10 €,

CONSIDERANT que résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AFFECTER** le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2022 soit 2 192 880,18 € au compte 001 – « Solde d'exécution positif d'investissement reporté » au budget supplémentaire de l'exercice 2023,
- **AFFECTER** le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 4 077 727,71 € au compte 002 – « Excédent de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire de l'exercice 2023,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	27 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration),
CONTRE	4 - M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.